

Lotissement à usage principal d'habitation
" Le Hameau des Poctières "

PA4
PLAN DE COMPOSITION
Modificatif n°2

DOSSIER	L20.920			
Référence AUTOCAD	L20.920.DWG			
Référence PLAN	L20.920-PA4-M02.PDF			
Planimétrie	RGF93-CC47			
Nivellement	NGF-IGN69			
Echelle : 1/500				
Indice	Date	Dessinateur	Vérificateur	Modifications
a	07/12/2020	V.CHAILLOU	S CHABOT	-
b	01/06/2021	B.RIVALIN	S CHABOT	-
c	03/12/2021	B.RIVALIN	S CHABOT	-
d	18/06/2025	B.RIVALIN	S CHABOT	Application bornage périmétrique + alignement Modification des cotes de seuils

LÉGENDE

- Périmètre du Lotissement
- Zone non constructible
- Point d'accroche obligatoire de la construction dans la bande de 3,00 à 5,00m compris de la voie
- Accès automobile privatif interdit
- Emplacement préférentiel de l'accès unique et du parking privatif non clos (dimension 5,00m x 5,00m minimum)
- Emplacement obligatoire de l'accès unique et du parking privatif non clos (dimension 5,00m x 5,00m minimum)
- Emplacement des places de stationnement publiques
- Plantation projetée de chêne vert (emplacement de principe)
- Espace Vert (engazonnement ou plantation arbustive)
- Végétation existante conservée (confortation possible)
- Clôtures maçonnées interdites
- Aire de présentation containers ordures ménagères
- Côte de seuil minimum à respecter pour la construction principal (altitude NGF)

Nota :

La superficie des lots est donnée à titre indicatif, elle ne sera définitive qu'après bornage.

Nota :

Les limites foncières ne sont pas juridiquement définies, elles pourront être définies ultérieurement par un bornage amiable.

Nota :

Les limites cadastrales sont données à titre indicatif.

